

SEXTANT PME

FR0010547869 - Action A

SFDR
8

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Sextant PME Action A
Code ISIN :	FR0010547869
Initiateur du PRIIPS :	AMIRAL GESTION
Site internet :	www.amiralgestion.com
Contact :	Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés :	6 mars 2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) SEXTANT

Durée : La durée de vie de ce produit est de 99 ans. AMIRAL GESTION a le droit de procéder à la dissolution du compartiment conformément aux Statuts de la SICAV. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant minimum réglementaire.

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs : SEXTANT PME est un compartiment appliquant une stratégie discrétionnaire, ayant pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes. Son horizon d'investissement est supérieur à 5 ans. Le compartiment vise également à constituer un portefeuille d'entreprises affichant de bonnes pratiques en matière de durabilité et de gouvernance, via notamment l'adoption d'une approche en amélioration de note ESG et par la fixation d'une part d'investissement durable minimale. Il s'engage par ailleurs à porter une attention particulière aux entreprises qui contribuent activement à la lutte contre le réchauffement climatique et qui limitent l'impact de leur activité sur la biodiversité. Sextant PME cherche par ailleurs, par la prise en compte des PAI et l'engagement actionnarial, à inciter les entreprises en portefeuille à réduire leurs impacts sociaux et environnementaux en s'inscrivant dans une trajectoire de progrès. Il est rappelé que le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. L'objectif mentionné, ci-dessus, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Pour répondre à son objectif de gestion, le compartiment SEXTANT PME est investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions et titres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen pour être éligible au PEA, et 50% minimum sur le segment des PME / ETI de l'Union Européenne avec une part prépondérante en titres de sociétés françaises. L'exposition à des marchés autres que les marchés de l'Union Européenne est limitée à 10% de l'actif net. Il est investi en actions de petites et moyennes capitalisations (principalement françaises) jusqu'à un maximum de 100% de son actif net. Ces valeurs sont sélectionnées de manière rigoureuse, en appliquant un processus d'investissement s'articulant autour de différentes étapes, à savoir (i) La définition de l'univers d'investissement éligible via la combinaison de screenings sectoriels, normatifs et best-in-class conduisant à réduire l'univers de départ d'au moins 20% (ii) l'analyse fondamentale multicritères des sociétés (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, critères ESG) combinée à un engagement actionnarial, (iii) le travail de valorisation, conduisant à (iv) une décision d'investissement, suivie d'un (v) Contrôle de la qualité ESG du portefeuille (ces étapes sont détaillées dans le prospectus. Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25% maximum en titres de créances, instruments du marché monétaire et l'ensemble des titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature. La part investie dans des titres d'OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre de placement de trésorerie, sera limitée à 10% de l'actif. Les investissements dans les obligations spéculatives à "haut rendement" et les titres dont la notation Standard & Poor's est inférieure à BBB- resteront inférieurs à 25% de l'actif. Le Compartiment est essentiellement investi en titres libellés en euro. Cependant, le portefeuille peut être également investi sur des titres non libellés en euro. Le Compartiment est donc soumis à un risque de change. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Tous les souscripteurs. Cependant, du fait du risque important associé à un investissement en actions, ce compartiment est destiné avant tout à des investisseurs prêts à supporter les fortes variations inhérentes aux marchés d'actions et disposant d'un horizon d'investissement

minimum de 5 ans. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus. Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur : Risque de crédit ; Risque de Liquidité ; Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme ; Risque de contrepartie

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 045€	3 784 €
	Rendement annuel moyen	-59,55%	-17,66%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 173€	9 823 €
	Rendement annuel moyen	-28,27%	-0,36%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 398€	14 315 €
	Rendement annuel moyen	3,98%	7,44%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	20 761€	20 352 €
	Rendement annuel moyen	107,61%	15,27%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 07/09/2021 - 31/12/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 11/04/2019 - 11/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 23/03/2020 - 24/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI AMIRAL GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	578 €	2 461 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,84%	3,72% Chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,2% avant déduction des coûts et de 7,4% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1,00% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	98 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	225 €
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,33%. 15% TTC de la performance positive de l'action A au-delà de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des frais de gestion variables comprend la moyenne facturée au cours des 5 dernières années.	33 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC. Frais appliqués en cas de rachat : 1,00% maximum.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer à la rubrique "modalités de souscription et de rachat" du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par courriel, soit par site internet (www.amiralgestion.com - rubrique Information réglementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :

AMIRAL GESTION

Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

Tel : +33 (0)1 47 20 78 18

mail : contact@amiralgestion.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble de la documentation légale relative au compartiment Sextant PME, les performances passées ainsi que les informations relatives à la finance durable est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-pme>

Le compartiment est labellisé ISR. Le compartiment est classifié article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les clients sont avertis qu'ils ont pour recours possible, pour toute réclamation portant sur un instrument financier ou sur un service d'investissement et en dehors des voies judiciaires usuelles, la saisine du médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.